

Comité Technique n° 5 : 19 Juin 2012

Présents :

Administration : Patrick LAVARDE, Sophie GRAVELLIER, Alexis DELAUNAY, Laurent GENGE, René LALEMENT, Patrick FLAMARION, François LACROIX, Valérie DILON

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Yannick POGNART (Titulaire), Julie LEFRANCOIS (Expert)

SN CGT : Paul MOINS et Vincent VAUCLIN (Titulaires)

SNAPE -Solidaires : Francis LORIEAU, François KOLAKOWSKI (Titulaires), Pascal PEROTTI (suppléant)

La séance est ouverte à 9h30.

Le secrétaire adjoint désigné est Yannick POGNART

La séance débute par la lecture d'une déclaration préalable des trois organisations syndicales.

Dans cette déclaration d'appui aux représentants au CHSCT, les O.S déclarent avoir pris acte de la tenue, à leur demande, d'un CHS-CT concernant les problèmes soulevés à la Direction Générale par un collectif de personnels.

Les représentants au comité technique font part de leur souhait d'obtenir une enquête administrative avec une commission d'enquête partagée et non portée par la seule administration.

S. GRAVELLIER précise que la Direction doit assistance à l'ensemble des personnels. Pour cela, elle doit donc faire preuve de discernement. Elle rappelle que lorsque des accusations sont portées, celles-ci doivent être étayées. C'est pour ces raisons qu'une enquête interne a débutée.

Pour la Direction Générale, le temps de l'enquête externe viendra éventuellement après suivant les conclusions de l'enquête interne.

F. LACROIX (Directeur Général Adjoint) apporte les précisions suivantes :

- Il a en charge l'enquête interne
- A ce jour, il a mené 6 entretiens avec des personnels concernés par cette affaire et a pris des contacts pour 7 autres. Certains personnels n'ont pas souhaité se rendre aux dits entretiens. Les raisons invoquées sont multiples : refus du format, attente de consigne, problème d'agenda...
- Il a demandé un rendez-vous à la Conseillère Sociale et n'a pas reçu de nouvelles à ce jour.
- Il considère que « les premiers entretiens ne fournissent pas d'éclairage sur la totalité de la note, et qu'aucune pathologie grave nécessitant des actions d'urgence » n'a été identifiée.

Le SNE-FSU intervient en indiquant qu'il n'est pas certain que la démarche entreprise soit la bonne.

Le SNE-FSU précise qu'il ne pense pas que le D.G.A soit le plus à même pour mener ce travail d'entretien. D'une part parce que recueillir la parole de personnes susceptibles d'être en souffrance est un travail spécifique de professionnel, et que d'autre part le lien hiérarchique existant entre l'enquêteur et les enquêtés est à même de constituer un frein à un dialogue libre et ouvert.

Réaction à la demande d'enquête par une commission concertée :

A la demande des OS de disposer d'une commission concertée, et incluant des personnes extérieures compétentes, la S.G répond qu'elle n'est pas contre, mais qu'il lui faut cerner le besoin.

S. GRAVELLIER rappelle que l'établissement a déjà eu l'occasion de gérer des affaires psycho-sociales sérieuses.

Elle confirme également la tenue d'un CHSCT extraordinaire consacré à ce sujet le 25 juin 2012.

Déclarations préliminaires de chaque O.S :

- Déclaration CGT recevant le soutien du SNAPE et du SNE-FSU sur l'application des accords jacob et la sortie du statut pour les contractuels.

- Déclaration SNE-FSU sur le dialogue social : Le SNE-FSU fait une déclaration préalable concernant l'état dégradé du dialogue social à l'ONEMA, qu'il s'agisse de réponses aux courriers (aucune depuis mars !), de la prise en compte des propositions d'ordre du jour (aucune retenue en ce qui nous concerne), des déplacements de date de réunions arbitraires (et maintien des réunions malgré l'absence d'un syndicat), ...

A cela le directeur général répond par un simple « dont acte » et passe rapidement au point suivant.

Déclaration concernant le contrat d'objectif 2013-2018 :

Les organisations syndicales demandent qu'un comité technique entier soit consacré au projet de contrat d'objectifs, avec des documents entiers et non synthétiques, afin que chaque organisation puisse faire part de ses remarques.

Le Directeur Général rétorque que les orientations stratégiques de l'établissement sont fixées par le Ministère, et qu'un contrat d'objectifs ne se négocie pas. Le DG accorde, plus tard dans la séance, la tenue d'une réunion mais pas sous forme de comité technique, pour que les organisations syndicales puissent faire leurs remarques.

Point 1 : approbation des P.V des CT des 15 nov 2011 et 12 et 20 mars 2012

Les PV du 15 novembre 2011 et du 12 mars 2012 sont approuvés.

Le PV du 20 mars 2012 est approuvé sous réserve de modifications proposées par le SNE-FSU.

Point 2 : suivi des avis

Un tableau de bord a été mis en place.

- Note de service relative à l'attribution de la prime de service et de rendement des agents non titulaires de l'établissement :

La note pour les primes 2011 a été signée en décembre 2011. Un groupe de travail est prévu pour septembre, soit un trimestre plus tôt que l'an dernier.

- Note de service relative à la gestion du temps de travail dans l'établissement :

La note n° 10-2012 a été signée le 16 mai 2012 et est consultable sur Alose. L. Gence précise que la note tient compte d'une circulaire du Ministère de la Fonction Publique conduisant à réduire les droits des agents à des jours ARTT en conséquence d'un congé pour raison de santé.

- Note sur les jours de fermeture de l'établissement :

La note 02-2012 signée le 25 janvier 2012 est consultable sur Alose.

- Décret relatif aux pouvoirs des préfets :

Le décret a été signé, mais l'ONEMA n'y figure plus, le Conseil d'Etat estimant qu'une Loi serait nécessaire pour permettre d'appliquer les dispositions contenues dans ce décret. L'ancien gouvernement avait d'ailleurs envisagé d'inscrire un projet de loi à l'agenda du parlement.

- Décision portant liste des fonctionnaires bénéficiant de l'indemnité de mobilité :

Le Ministère a confirmé par courrier du 6 juin que la liste des bénéficiaires était conforme à la réglementation. Le SNE-FSU avait voté contre ce système bancal (cf. flash instance CT précédent).

Nous avons à cette occasion demandé et obtenu la création d'un groupe de travail sur le sujet. La D.G indique attendre les conclusions de la Cour des Comptes pour lancer ce groupe de travail.

Le SNE-FSU fait part de nouveaux éléments recueillis lors des HMI à savoir la situation d'agents bénéficiant d'ordre de mission avec une mobilité interrégionale pouvant atteindre 50% du temps et ne touchant pas la prime de mobilité.

La Direction Générale nous apprend également qu'un audit a été mené sur des personnels percevant la prime de mobilité. Cet audit aurait visé l'effectivité des déplacements, et une comparaison du volume de déplacements entre agents touchant la prime et les autres. La cour des Comptes considérerait que l'effectivité des déplacements pouvant justifier une prime doit se traduire par un nombre de nuitées plus conséquent.

- Publication de 5 fiches emploi-référence : Les fiches sont publiées.

- Règlement intérieur du comité technique : Le règlement validé sera publié sur Alose.

- Création du CHSCT de l'ONEMA :

La décision n° 18-2012 du 4 avril 2012 crée le CHSCT et nomme ses membres. Le comité s'est réuni pour la première fois le 15 mai.

- Application des accords JACOB aux agents non titulaires :

Le Ministère a reconnu la nécessité d'appliquer les accords et le Contrôleur Financier a accepté le principe de transaction avec les personnels concernés.

Le projet d'arrêté interministériel envoyé en mai 2011 a été modifié à la demande du Ministère le 22 février 2012. Bercy a été relancé par lettre du DG le 18 Mai. Les relations seraient difficiles avec la DRH du ministère.

- Résidences administratives et familiales :

Suite à la demande du SNE-FSU, la D.G réalise un recensement des situations actuelles et une cartographie d'organisation selon les zones à enjeux et la configuration des départements.

Le recensement effectué par la DG indique 240 incohérences par rapport aux arrêtés ministériels faisant état des situations individuelles. Une soixantaine de recours gracieux ont été transmis à la D.G.

Les ordres de mission permanents ont été mis en conformité avec les arrêtés.

Une fois encore, le SNE-FSU s'inquiète de l'utilisation à venir des véhicules de service mais la Direction ne souhaite pas ré-aborder ce sujet. Le SNE-FSU demande les résultats de l'enquête sur les interventions pollution nuit et week-end, Alexis Delaunay devrait transmettre ses conclusions.

Le DG met un terme au débat en soulignant : "le comité technique n'est pas un salon où l'on discute; vous ne représentez qu'une partie des personnels, qu'en pensent les autres ?"

POINT 3 : point d'information sur la préparation du contrat d'objectifs 2013-2018

A retenir :

- Le Ministère a précisé les éléments de contexte et de priorité publique.

- La rédaction plus fine de ce contrat d'objectif interviendra plus tard dans l'année

- L'objectif clairement assigné par l'Etat : contenir les coûts.

- La définition du plafond d'emploi est en cours (notifié au cours de l'été). La déclinaison suivra et sera à mettre en parallèle avec les priorités de l'Etat. Le D.G indique qu'il a demandé à ce que le plafond 2013 soit revu. Il espère qu'il sera plus avantageux. Le DG mentionne que la tutelle technique est sur la même longueur d'onde.

La CGT fait mention d'un objectif de diminution de 8 à 10 % des effectifs dans les services territoriaux entendu lors d'un séminaire connaissances. P. Lavarde indique que ce n'est qu'une hypothèse de travail et qu'ils ne sont qu'au prélude de leur réflexion.

- Cadre général : **il faut réduire le coût de la surveillance**. Cela implique **l'externalisation de tâches** et l'emboîtement de sous réseaux à partir de 2014. L'établissement réalisera d'ailleurs le contrôle des bureaux d'études payés par l'Onema. Le DG déclare également que l'objectif de l'ONEMA est d'avoir la main sur les protocoles. Il considère que la production de données ne relève pas des missions de l'Etat. La surveillance consisterait plutôt en une exploitation des données.

- Priorité est donnée à **4 grands objectifs** dans le programme de surveillance : **Hydrobiologie, Hydromorphologie, Hydrologie des étiages et Température**.

Le SNE-FSU rappelle qu'il est indispensable de conserver du temps dans les services territoriaux pour la connaissance des milieux aquatiques (connaissance fine du territoire = plus value des SD pour nos partenaires locaux).

Le DG rappelle que le contrat d'objectif n'est pas négociable.

Le SNE-FSU indique que la mise en œuvre des actions pour arriver aux objectifs nous semble devoir être discutée. Le D.G précise que ce travail va avoir lieu. Il donne son accord pour qu'une réunion spécifique se tienne dès que les éléments de budget et de plafond d'emplois seront connus.

La CGT souhaite savoir combien de personnes travaillent sur le sujet.

Le D.G : beaucoup !

Le SNE-FSU évoque le projet d'accord cadre avec la FNPF et les craintes suscitées (http://www.sne-fsu.org/sne/IMG/pdf/Flash-info-Onema-8_sur_accord_cadre_Federations_Pech_e-Ministere_Ecologie.pdf).

Le Directeur Général minimise la chose en précisant qu'il s'agit surtout de mettre en place un système de recueil de données du même type que celui existant à la L.P.O.

Les différentes directions métiers présentent ensuite les objectifs pour la période 2013-2018.

- L'appui technique aux politiques de l'eau : objectifs présentés par P.FLAMMARION

Deux orientations sont retenues: contribuer à l'économie verte par l'innovation (l'Agence de l'eau attribuerait un bonus d'aides quand le demandeur accepterait un concept innovant); anticiper les besoins d'une future gestion de l'eau.

- Soutenir la conception des politiques de l'eau
- Participer à la mise en œuvre des politiques de l'eau
- Contribuer à l'évaluation des politiques de l'eau
- Former les acteurs de l'eau.

- La recherche-développement et innovation : objectifs présentés par R. LALEMENT

- Valoriser, transférer et diffuser les savoirs scientifiques et techniques.
- Soutenir des projets de recherche-développement au plus près des besoins opérationnels.
- Soutenir une dynamique d'innovation
- Participer aux orientations de moyen terme de la RDI nationale et européenne.

Annnonce de la création d'un nouveau pôle à Rennes.

Le Ministère souhaite voir un pôle littoral-mer mais le D.G a répondu que l'établissement n'en avait pas les moyens.

Le SNE-FSU demande s'il est possible d'intégrer des personnels techniques (ATE-TE) à ces pôles sur le modèle INRA. P. LAVARDE répond par la négative en expliquant que le profil des emplois ne le permet pas.

Le D.G précise que l'activité RDI concerne 20 personnes à Vincennes et 15 dans les pôles.

La CGT pense que c'est insuffisant. Le D.G indique qu'il partage cette analyse.

- La connaissance environnementale : objectifs présentés par R. LALEMENT

- Adapter la stratégie de connaissance
- Consolider les référentiels techniques du SIE autour de centres de ressources communs
- Conduire des projets prioritaires du SIE.
- Faire évoluer la production de données.
- Collecter, valoriser et diffuser les données sur l'eau.

Menace observée : démobilisation et déstabilisation des équipes liées au sous effectif !

Orientation stratégique : faire évoluer le dispositif de connaissances sur l'eau et les milieux aquatiques pour mieux répondre au contexte économique et aux enjeux.

- Contrôle des usages : objectifs présentés par A. DELAUNAY

- Renforcer et déployer une démarche de progrès intégrée au système qualité de l'établissement et partagée entre établissements publics et services de l'état.
- Contribuer aux plans de contrôle dans le cadre de la MISEN.
- Contribuer à une plus grande efficacité des contrôles.

Le SNE-FSU se demande si l'Onema « organisme de référence des milieux aquatiques » ne pourrait pas avoir une méthodologie pour définir les cours d'eau. Le D.G trouve la proposition intéressante et souhaite que cette idée soit creusée.

Le SNE-FSU demande que la D.G soit capable de fournir des exemples d'interprétation des consignes de l'établissement. Le D.G trouve l'idée excellente et souhaite que la remarque soit prise en compte. Le but étant bien de multiplier les échanges base/tête.

- Action territoriale : objectifs présentés par A. DELAUNAY

Devant la multiplicité des réunions liées à l'action territoriale, un projet de représentant unique pour l'ensemble Agences de l'Eau, DREAL/DEB, et ONEMA est à l'étude.

Un appui à au ministère pour l'échelon européen est également mis en œuvre, avec la présence permanente à Bruxelles de Thierry Davy. La DEB souhaite que l'ONEMA mette en place des partenariats européens et se rapproche d'instances telles que le conseil mondial de l'eau.

- Soutien et management : objectifs présentés par S. GRAVELLIER

- Renforcer le pilotage stratégique par la performance
- Faire évoluer le dispositif territorial pour l'adapter aux enjeux

Le SNE-FSU interpelle la direction sur la question des effectifs par rapport aux enjeux territoriaux. Le D.G nous répond qu'un travail a commencé sur cette question avec trois personnes issues de chaque direction métier. **La commande de l'état étant de baisser les effectifs, l'établissement réfléchit à un éventuel redéploiement des effectifs selon des critères qui restent à définir (qualité des masses d'eau, densité population...).** Les départs en retraites offriraient une opportunité pour moduler les effectifs. Les organisations syndicales demandent à être associées à la réflexion et rappellent qu'un travail a déjà été fait par Thérèse Perrin, la DIR de Lyon.

- Renforcer la politique des ressources humaines.
- Optimiser la qualité de la gestion.
- Disposer d'un système d'information de haut niveau de service
- Diffuser les résultats et promouvoir les actions de l'onema.

La S.G nous indique que les audits de l'Inspection Générale des Finances et de la Cour des Comptes se terminent et que **leurs rapports sont attendus au cours de l'été**. Il est également fait mention d'un **audit sur la communication interne** (post-it...).

POINT 4 : avis sur le projet de décret relatif au recrutement d'agents non titulaires de l'Onema pour une durée déterminée

L. GENCE fait une présentation du projet de décret qui doit permettre à l'établissement de recruter des agents contractuels pour des besoins saisonniers et des spécialistes ou scientifiques de haut niveau n'existant pas dans le corps des fonctionnaires.

Il est précisé que le projet de décret est actuellement à la DGAFP et qu'il va être envoyé au Conseil d'Etat.

L. GENCE explique qu'à la demande de l'établissement une modification est intervenue sur ce projet qui permettra la conversion en CDI d'un contrat renouvelé au-delà d'une durée totale de 6 ans.

Le SNE-FSU s'interroge sur l'utilité de ce projet de décret. Notre analyse juridique nous laisse à penser que l'établissement peut tout à fait recruter des CDD avec les textes existants.

Le D.G déclare qu'une contre-expertise a été demandée par la Direction Générale qui confirme l'analyse du Contrôleur Financier sur l'impossibilité de recrutement de CDD.

P. Lavarde précise que ces dernières années le recrutement de ces personnels n'a été rendu possible que par la tolérance du contrôleur financier.

Les O.S déclarent qu'elles ne peuvent cautionner un système qui vulgarise le recours à l'emploi précaire.

Après une suspension de séance demandée par les O.S, le SNAPE propose un report du vote prévu arguant d'un déficit d'informations sur le sujet. Le SNE-FSU et la CGT demandent au contraire que cet avis soit soumis au vote immédiatement.

Devant cette position partagée (3 voix pour le report et 3 voix contre), P. LAVARDE, en sa qualité de président tranche et propose le report du vote au lundi 25 juin 2012 lors d'un comité technique extraordinaire.

Un C.T s'est effectivement tenu à cette date où les O.S ont émis un vote défavorable unanime. Une nouvelle consultation était donc programmée pour le 12 juillet mais nous venons d'apprendre que la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du MEDDE vient de saisir son homologue de la Fonction Publique concernant certains points de droit figurant dans ce projet de décret.

La réponse que donnera la fonction publique étant susceptible d'impacter fortement ce projet de décret, la Direction Générale a estimé préférable d'annuler le comité technique du 12 juillet.

Un projet de décret consolidé, avec tous les éléments de contexte nécessaires, devrait nous être soumis lors d'une séance ultérieure.

POINT 5 : avis sur le projet de décret portant sur le dispositif de désignation des représentants du personnel au conseil d'administration

L.GENCE fait une présentation des modifications du code de l'environnement soumises au vote.

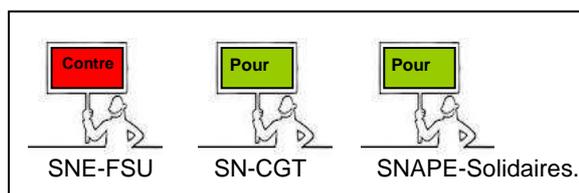
Il s'agit essentiellement de changements de terme (le comité technique ayant remplacé le comité technique paritaire).

Le SNE-FSU s'inquiète de la modification de texte du premier paragraphe qui selon nous, permettra à des O.S non présentes dans l'établissement de présenter des candidats aux élections du Conseil d'Administration. Nous précisons aux membres du CT que les DRH des agences de l'Eau ont déjà formulé ces objections.

Le SNE-FSU déplore aussi le fait de laisser le mandat à 6 ans alors qu'une gestion de bonne démocratie voudrait qu'on refasse une élection calée sur le rythme des élections générales, soit 4 ans.

Le SNAPE-ONEMA, et la CGT ne partagent pas ces réserves.

L'avis est proposé au vote.



Nous confirmons, après coup, notre analyse puisque l'article 55 du Décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dispose que : « *Dans toutes les dispositions réglementaires, les mots : comité technique paritaire et comités techniques paritaires sont respectivement remplacés par les mots : comité technique et comités techniques.* »

= Le terme « paritaire » a disparu des articles correspondants du code de l'Environnement (art R.213-12-3, art. R.213-33, art. R.322-17, art. R.334-4 et art. R.421-8) et **il n'y donc pas lieu de les modifier par ce projet de décret.**

POINT 6 : information sur la gestion des ressources humaines

- Rémunération des formations effectuées dans le cadre de vacances :

L'administration présente le projet de décision du Conseil d'Administration à propos des barèmes de vacances accordées aux personnels dispensant des cours lors des formations initiales, continues et de changement de spécialités ainsi que pour les jurys de concours et de recrutement.

L. GENCE précise que le volant de 120 h/an est le seuil au dessus duquel la dispense de cours n'est plus considérée comme une activité accessoire. Dorénavant, il ne sera donc plus possible de percevoir une indemnité au delà de ce seuil.

Le SNE-FSU demande si les formateurs Tirs & Sécurité sont prévus dans ce dispositif. La D.G répond par la négative en indiquant qu'ils bénéficient d'une prime de mobilité de 10 %. Nous lui répondons que nous ne voyons pas le rapport et que ces personnels spécialisés dispensent un véritable enseignement et qu'à ce titre ils peuvent donc prétendre à des vacances. Le D.G relève la pertinence de l'observation.

- Statut des agents non titulaires :

Discussion autour du « bleu de Matignon ».

S. GRAVELLIER confirme qu'elle n'a pas reçu de nouvelles supplémentaires sur ce dossier. Le D.G indique avoir relancé le ministère le 18 juin. Les O.S demandent à avoir copie de ce courrier.

- Modalités d'attribution des bonifications d'ancienneté aux agents non titulaires :

C. BEUL présente ces modalités d'attribution décidées en CCP. Il est fait état d'un petit reliquat de l'année dernière en sus. 120 personnes concernées pour 102 possibilités.

En cas de dépassement du quota : réunion d'interclassement.

- Fusion des corps de techniciens de l'environnement et de l'agriculture, nouvel espace statutaire :

S. GRAVELLIER indique que l'établissement n'a aucune nouvelle sur ce dossier.

Le SNE FSU précise que lors de sa rencontre avec la conseillère sociale du Ministère celle-ci a confirmé que le « bleu de Matignon » n'avait pas valeur d'engagement et que ce dossier serait de nouveau étudié par le nouveau gouvernement.

POINT 7 : questions diverses

- Migration informatique:

La S.G fait un point sur la situation actuelle. A ce jour, 5 sites restent en attente d'être reliés au réseau.

Le 18 mai 2012 : changement du pare feu. Depuis, la Direction Générale a récupéré son débit d'avant mais pas encore les régions.

Le 14 juin 2012 : changement de paramétrages des routeurs. Depuis, le débit semble en amélioration.

Concernant les messageries, nous passons maintenant par Microsoft. A priori plus de problèmes de messagerie. Le SNE-FSU indique pourtant que plusieurs services n'ont toujours pas accès à leur messagerie.

Fournitures informatiques : le renouvellement de près de 40 % du parc est prévu (renouvellement du parc en 3 ans). Les postes de travail seront livrés avant le 14 juillet 2012. La livraison sera nominative (prise de RDV) et les nouveaux matériels seront déjà configurés.

La D.G parle de la création d'une assistance de proximité qui peut prendre plusieurs visages : mutualisation avec agences de l'eau ou autres opérateurs (ddt...) ou solution locale.

La conclusion de la D.G est que nous sommes en souffrance actuellement sur ce sujet mais que cela va permettre un fonctionnement de qualité pour le long terme.

Une connexion IPSEC (possibilité de se connecter à l'intranet) sera disponible prochainement sur les postes des agents. Le choix d'un nouveau pare-feu facilite la mise en place de cette option. Deux clés 3G seront affectées par OS.

Le conflit avec Compléte! n'est pas totalement réglé.

- Marché pour l'habillement 2013 :

Retard de ce marché (parc amazonien n'a pas signé et nouveau cahier des charges suspendu en attente de règlement d'un litige porté par le SNE-FSU)

- Catalogue équipement : Il doit être finalisé pour octobre 2012.

- Politique sociale de l'établissement :

Le SNE-FSU regrette qu'une nouvelle fois ce point ne soit pas abordé en CT malgré nos multiples demandes de mise à l'ordre du jour. Nous rappelons que la politique sociale de l'établissement est proche du néant (non application du CESU, pas de mutuelle...). S.GRAVELLIER indique clairement que tant que le poste de DRH n'est pas pourvu, il n'y aura pas de discussions sur le sujet.

S GRAVELLIER précise que la D.G travaille sur le dossier des mutuelles.

- Catalogue de formation continue :

Le catalogue est en cours de finalisation. A la demande du SNE-FSU, la D.G enverra le projet afin de recueillir nos observations et non pas nous l'imposer en décembre, sans possibilité de remarques.

- Jury de l'IFORE :

Le SNE.FSU rappelle que les membres du jury sont souvent des formateurs, ce qui peut poser le problème de l'objectivité. P. LAVARDE annonce qu'il prend note et que le sujet ne paraît pas infondé. La D.G répondra avec des éléments. Ce sujet devrait pouvoir être abordé dans le cadre de la refonte de la formation initiale, lors des discussions avec l'IFORE.

Ambiance : Le SNE-FSU tient à vous faire part de son offuscation répétée lors de l'ensemble du comité technique, par l'attitude du Directeur Général envers vos représentants et ses partenaires.

FIN DU COMITE TECHNIQUE

**Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous
via sne.fsu@onema.fr**